

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/09/2023

Date d'affichage
21/09/2023

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 19 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, SAINT MLEUX Xavier

ABSENTS : Néant

POUVOIR : SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à BERTAUX Delphine, ISAMBARD Albert donne pouvoir à Séverine LEGOUT

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 03-10-2023 – Autorisation de signature – Renouvellement de la convention de mise à disposition

Monsieur le Maire expose que depuis 2017 la commune met à disposition de Couesnon Marches de Bretagne un agent pour une durée hebdomadaire de 1,575h annualisée.

Il précise que cette mise à disposition a été rédigée entre les collectivités afin de régulariser leurs rapports conformément aux charges transférées en 2017 notamment concernant les moyens en personnel permettant de garantir le bon exercice des compétences transférées, ici le fonctionnement de la médiathèque de Bazouges la Pérouse.

La convention signée en 2017 pour une durée de 3 ans a fait l'objet d'une première prolongation et à donc pris fin au 31 décembre 2022.

L'article 3 de la présente convention prévoit la possibilité de renouveler la convention sans en préciser toutefois la forme qu'elles revêtent, ni leurs durées,

Aussi, il est proposé de les renouveler dans les mêmes termes jusqu'au 31 mars 2024 afin de laisser le temps aux collectivités d'examiner la possibilité de les adapter au contexte actuel.

Monsieur le Maire précise que l'accord de l'agent concernée a été recueilli préalablement à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 035-213500192-20230919-03_10_2023-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition au profit de Couesnon Marches de Bretagne, de Mme Pierrette Menuet (agent titulaire) pour 1,575h/hebdomadaire jusqu'au 31 mars 2024.

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

